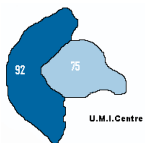


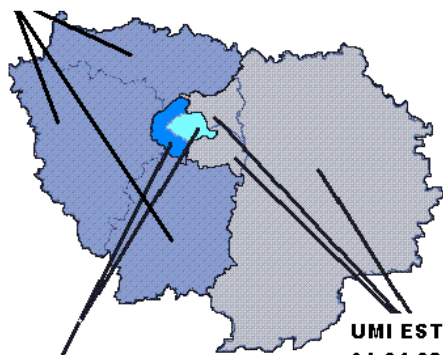
**Territoire couvert par l'UMI
Centre :**
Deux départements



75 : Paris
92 : Hauts de Seine

**Territoires couverts par les trois
UMI
L'Ile de France**

UMI OUEST (78, 91, 95)
01.30.81.85.45.
umi.78.91.95@ch-charcot78.fr



UMI Centre (75,92) :
01.56.08.540.60.
umi.75.92@elan-retrouve.asso.fr

UMI EST (77, 93, 94)
01.64.68.52.27.
umi.sagep@gmail.com

PLAN D'ACCES :



Par les transports en commun :

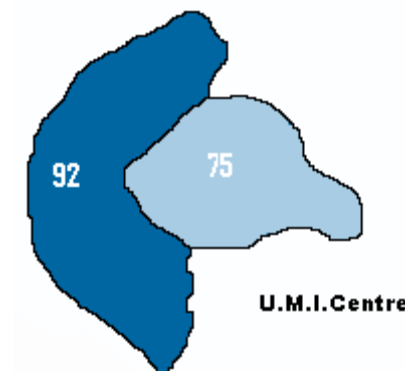
- **Métro :** stations "Vaugirard" ou "Volontaires" (ligne 12).
- **Bus 95/88 - arrêt « Procession »**
- **Bus 95/88/89 : arrêt « Alleray »**

En véhicule :

- ⇒ **Périphérique sortie Porte de Vanves-Porte de Brancion**



U.M.I. Centre (75 - 92)
**Unité
Mobile
Interdépartementale**



6 rue Gager Gabillot - 75015 PARIS

01.56.08.54.60

01.56.08.54.61

umi.75.92@elan-retrouve.org

Public concerné

L'Unité Mobile Interdépartementale est un service dédié aux Situations Complexes en Autisme et Troubles Envahissants du Développement (S.C.A.T.E.D.).

Modalités d'intervention

L'équipe intervient à la demande des établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, éducatifs, associatifs et/ou des familles des départements de Paris et des Hauts de Seine (75 et 92). **Elle peut se rendre sur place (dans le centre d'accueil ou à domicile).**

L'unité intervient du lundi au vendredi de 9h à 17h, toute l'année. Lors de la fermeture des bureaux, une permanence téléphonique est assurée.

Les missions

⇒ **Evaluation**

Appréciation des situations complexes de façon globale et multidimensionnelle, en lien étroit avec des partenaires ressources pour les diagnostics et l'évaluation fonctionnelle.

⇒ **Apaisement sur les sites d'accueil :**

Contribution à la recherche de solutions apaisantes aux problématiques existantes.

⇒ **Réinsertion en cas de nécessité :**

Proposition d'accompagnement pour envisager l'orientation la plus adaptée aux besoins de la personne avec le réseau existant.

[Voir le détail des missions dans le feuillet complémentaire joint à cette plaquette](#)

Une équipe pluridisciplinaire

Responsable

Mme Caroline VIAUD

~

Médecin psychiatre

Docteur Cora CRAVERO

~

Responsable administratif et financier

Mr François REDON

~

Coordinateur

M. Arnaud MARSAL

~

Infirmière

Mme Nicole TERRIER

~

Psychologue

Mme Maria –Térésa LORUSSO

~

Assistante sociale

Mme Marianne CHICAULT

~

Référente éducative

Mme Olivia LIORET

~

Secrétaire administrative et comptable

Mme Saliha FARHAT

=====

**Plaquette établie le 6 Octobre 2010.
Version du 21 octobre 2019.**

LES U.M.I. : DES UNITES MOBILES POUR T.S.A. CREEES EN 2010

Trois Unités Mobiles Interdépartementales interviennent en Ile de France depuis 2010. Ce sont de petites équipes d'aide pour les « Situations Complexes en Troubles du Spectre de l'Autisme ». (SCTSA)

LES PARCOURS HABITUEL DES PERSONNES AVEC TSA.

Ces personnes ont droit aujourd'hui à un plateau technique varié et complémentaire : scolarité, éducation, soins, services sociaux. Des prestations plus individuelles leur sont souvent fournies : rééducations, psychomotricité, orthophonie, ateliers d'habilité sociale, psychothérapie.

Dans l'enfance, à l'adolescence, à l'âge adulte, leurs besoins et leurs désirs varient. En fonction de leur niveau d'adaptation sociale, leur **parcours institutionnel** change et peut passer, pour des périodes variables par : des écoles, des instituts, des hôpitaux, des foyers, des entreprises protégées ou ordinaires. Aussi divers services spécialisés existent pour accompagner ces personnes tout au long de leur vie.

QU'EST-CE QU'UNE S.C.T.S.A. ?

(Situation Complexe en Troubles du Spectre de l'Autisme)

Dans ces parcours, des **ruptures** se produisent parfois, qui résultent d'incidents ou de crises, majorés par l'incompréhension de leur environnement familial ou institutionnel.

Quand ces incidents restent épisodiques, le cours habituel de leur vie et de ceux qui les aident reprendra de lui-même.

Mais ils peuvent être répétés, dramatisés, voire dangereux. Les interactions peuvent devenir insupportables, source de grandes tensions entre partenaires. L'exclusion peut en résulter, générant de nouveaux **risques** pour la personne. On désigne alors cet ensemble par « **Situations Complexes de T.S.A** » (auparavant **Situations Complexes en Autisme et TED**).

C'est pourquoi l'**A.R.S.** (l'Agence Régionale de Santé) d'Ile de France a créé en 2010 un nouveau dispositif : trois Unités Mobiles : une pour le Centre, une pour l'Est et une pour l'Ouest de la région parisienne :

UMI Centre : Paris et Hauts de Seine

UMI Ouest : Essonne, Yvelines, Val d'Oise

UMI Est : Val de Marne, Seine et Marne, Seine Saint-Denis

CES EQUIPES MOBILES PEUVENT ETRE SOLLICITEES PAR :

Les écoles, les IME, les Hôpitaux de Jour, l'ASE, les Centres d'Accueil de Jour, les ESAT, les Foyers de Vie, les Foyers ou Maisons d'Accueil Médicalisées, les Hôpitaux Psychiatriques, les entreprises, les CMP ou encore par les M.D.P.H.

Les familles peuvent aussi s'adresser directement à elles si aucun service n'accompagne leur enfant.

CHAMP D'ACTION ET LIMITES DE LA MISSION DES UMI :

1. Aide au **maintien** dans l'institution ou dans l'entreprise et aide aux familles.

Les UMI aident les centres existants et les familles dans leur accompagnement. Elles facilitent par leur mobilité les liaisons avec les services de soins somatiques, les services d'évaluation fonctionnelle et de diagnostic, les services qui dispensent des prestations sociales. *Mais les UMI ne pratiquent pas elles-mêmes ces prestations.*

2. Aide à la **réorientation** si la personne autiste doit quitter son institution ou son entreprise.

Les UMI cherchent des alternatives dans le réseau des différents services existant dans les départements desservis. *Mais les UMI ne peuvent se substituer aux centres d'accueil et elles ne peuvent faire elles-mêmes un accompagnement quotidien si la personne n'est plus dans un centre.*

Ce feuillet est un complément à la Plaquette de présentation de l'UMI Centre (ci-jointe). Créé en février 2010. Dernière révision le 18.11.2019